

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
DES HAUTES-ALPES

COMMUNE DE VENTAVON

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Effectif légal : 15

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

L'an deux-mille-vingt-six et le 21 avril, le Conseil Municipal de la Commune de VENTAVON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude FAVIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 13 avril 2026.

Présents : ARNAUD Virginie, HECTOR France, JULIAN Mireille, LEFEBVRE Catherine, MARTIN Marina, MOUROU Béatrice, TRUCHET Monique, BOURG Thierry, CHEVAL Jérôme, FEBVRE Roland, GUILLEMIN Claude, PENIN Luca, TROJA Dorian

Absent ayant donné procuration : BENISTANT Agnès à HECTOR France

Secrétaire de séance : BOURG Thierry

Ouverture de séance à 18h30

**DEL N° 2026-37 : Désignation des garants du bois pour l'affouage**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison du renouvellement des conseils municipaux, il y a lieu de désigner les garants du bois pour l'affouage.

Pour chaque coupe des forêts des communes, le Conseil Municipal ou l'une des commissions visées aux articles L. 162-1, L. 162-3 et L. 162-5 du code des communes peut décider d'affecter tout ou partie du produit de la coupe au partage en nature entre les bénéficiaires de l'affouage pour la satisfaction de leurs besoins ruraux ou domestiques, et sans que ces bénéficiaires ne puissent vendre les bois qui leur ont été délivrés en nature.

Les bois non destinés au partage en nature sont vendus par les soins de l'Office National des Forêts dans les conditions prévues au chapitre IV du présent titre.

L'Office délivre les bois au vu d'une délibération du conseil municipal déterminant le mode de partage choisi en application de l'article L. 145-2 ainsi que les délais et les modalités d'exécution et de financement de l'exploitation.

Le Maire propose de désigner 4 garants du bois.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Désigne les membres suivants :
- M. GUILLEMIN Claude
- M. TROJA Dorian
- M. BOURG Thierry
- M. PENIN Luca

Ainsi fait à Ventavon, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des  
délibérations du Conseil Municipal

Le Maire,  
Jean-Claude FAVIER



*(Handwritten signature of Jean-Claude Favier over the stamp)*